

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 15 juillet 1904, M. Aurelio Alcon est nommé Consul de la Principauté à Cadix (Espagne), en remplacement de M. Felipe Lerdo de Tejada, démissionnaire.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

La distribution des prix aux élèves des écoles primaires communales aura lieu, pour les garçons, le vendredi 29 juillet courant; pour les filles, le lendemain, samedi 30 juillet.

Ces cérémonies seront présidées par S. G. Monseigneur du Currel, évêque de Monaco.

Dimanche soir a commencé, à Monaco-Ville, la série annuelle des réjouissances populaires qui ont pour cadre charmant les ombrages de la promenade Sainte-Barbe et qui sont organisées par le dévoué Comité des Fêtes traditionnelles de la Saint-Roman. Une brillante et nombreuse affluence a animé le bal d'inauguration qui s'est prolongé fort avant dans la nuit. M. le comte de Maleville, secrétaire général du Gouvernement, qui assistait à cette première soirée, a été reçu, aux accents de l'Hymne Monégasque, par M. Abel, président, et les membres du Comité des fêtes. Le représentant du Gouvernement a félicité les organisateurs et a pris place dans la tribune d'honneur avec plusieurs notabilités de la Principauté.

Les fêtes commencées dimanche soir se continueront le 31 juillet, 7, 8, 9, 14, 21 et 28 août.

Les excellents instrumentistes de la *Lyre Monégasque* se sont fait entendre, jeudi dernier, sur la place d'Armes. Ce concert, qui a commencé à 9 heures moins le quart, avait attiré beaucoup de monde et on a vivement applaudi les divers morceaux fort bien exécutés sous la direction de M. Sainte-Marie, l'habile chef de la Société.

D'intéressantes courses nautiques à la voile et à l'aviron auront lieu à Monaco dimanche prochain 31 juillet. En voici le programme dû à l'active initiative de notre Société des Régates :

LA VOILE

Prix de Monte Carlo (4^e série). Yachts au-dessus de 5 tonneaux et n'excédant pas 10 tonneaux.
1^{er} prix, 150 francs et médaille vermeil.
2^e prix, 100 francs et médaille argent.
3^e prix, 75 francs et médaille bronze.
Avertissement 11 h. 25. Départ 11 h. 30. Parcours 10 milles.

Prix d'Hercule (3^e série). Yachts au-dessus de 2 tonneaux 5/10 et n'excédant pas 5 tonneaux.
1^{er} prix, 100 francs et médaille argent.

2^e prix, 75 francs et médaille bronze.
3^e prix, 50 francs et médaille bronze.
Avertissement 11 h. 40. Départ 11 h. 45. Parcours 10 milles.

Prix de Monaco (2^e série). Yachts au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 2 tonneaux 1/2.

1^{er} prix, 90 francs et médaille argent.
2^e prix, 60 francs et médaille bronze.
3^e prix, 40 francs et médaille bronze.
Avertissement 11 heures 55. Départ midi. Parcours 10 milles.

Prix de la Société des Régates (1^{re} série). Yachts de 0 à 1 tonneau.

1^{er} prix, 80 francs et médaille argent.
2^e prix, 50 francs et médaille bronze.
3^e prix, 30 francs et médaille bronze.
Avertissement 12 h. 10. Départ 12 h. 15. Parcours 6 milles 1/2.

Prix de la Colonie Française. Houaris de 6 m. 25 maximum pris entre perpendiculaires, sans voûte ni guibre (sans allégeance).

1^{er} prix, 60 francs et médaille argent.
2^e prix, 40 francs et médaille bronze.
3^e prix, 20 francs et médaille bronze.
Avertissement 12 h. 25. Départ 12 h. 30. Parcours 6 milles 1/2.

Prix Portus Herculis. Voile à tiers Saint-Pierre. Liberté de foc. Au-dessus de 4 m. 85 à 5 m. 75 pris entre perpendiculaires, sans voûte ni guibre (sans allégeance).

1^{er} prix, 50 francs et médaille argent.
2^e prix, 35 francs et médaille bronze.
3^e prix, 20 francs et médaille bronze.
Avertissement 12 h. 40. Départ 12 h. 45. Parcours 6 milles 1/2.

Prix de Saint-Roman. Voile à tiers Saint-Pierre. Libéré de foc de 4 m. 85 et au-dessous pris entre perpendiculaires, sans voûte ni guibre (sans allégeance).

1^{er} prix, 35 francs et médaille argent.
2^e prix, 25 francs et médaille bronze.
3^e prix, 20 francs et médaille bronze.
4^e prix, 15 francs et médaille bronze.
Avertissement 12 h. 55. Départ 1 heure. Parcours 6 milles 1/2.

LA RAME

A 4 heures 30 dans le port. Embarcations à 4 rameurs de pointe et barreur :

1^{er} prix 40 francs; 2^e prix 30 francs; 3^e prix 20 francs; 4^e prix 10 francs.

Embarcations à 2 rameurs de pointe et barreur :

1^{er} prix 25 francs; 2^e prix 15 francs.

Youyous 1 rameur :

1^{er} prix 15 francs; 2^e prix 10 francs.

D'autre part, la Société des Régates de Monaco organise pour le 28 août prochain un concours de pêche qui aura lieu dans les eaux de Cabbé-Roquebrune et, pour le 11 septembre, des régates-miniatures et jeux nautiques dans notre rade.

La liste des prix et le programme détaillé de chacune de ces fêtes nautiques seront affichés au siège de la Société.

AVIS

Le Maire de la Ville de Monaco rappelle aux habitants l'arrêté du 20 juillet 1896 interdisant aux constructeurs, entrepreneurs, jardiniers ou industriels quelconques de recourir, pour leur industrie et leur provision en eau, aux bornes-fontaines et aux bouches d'eau bordant la voie publique et interdisant également de faire couler sans utilité les bornes-fontaines, et les informe que cet arrêté est toujours en vigueur.

Les contraventions audit arrêté seront constatées et punies conformément à l'article 472 n° 15 du Code Pénal.

Monaco, le 25 Juillet 1904

Pour le Maire.
L'Adjoint, Ch^{er} DE LOTH.

Le Maire de la Ville de Monaco informe les habitants qu'une demande a été faite par M^{me} veuve Millo à l'effet d'être autorisée à établir une écurie, rue de Millo, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours à compter du 23 juillet courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de cette écurie sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie les observations et réclamations.

Passé le délai de dix jours, les observations et réclamations seront considérées comme non avenues.

Dans son audience du 12 juillet 1904, le Tribunal Supérieur a prononcé la condamnation suivante :

Raibaud Joseph, garçon de cuisine, né à Sospel (Alpes-Maritimes), le 17 octobre 1842, demeurant à Beausoleil, six jours de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion avec la circonstance de récidive.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

Une des personnalités les plus connues et les plus estimées de la colonie étrangère, M. C. F. Spang vient de mourir en la villa qu'il occupait depuis une trentaine d'années, promenade des Anglais. Le défunt était entré dans sa 96^e année. M. Spang a succombé aux atteintes d'une pneumonie dont sa vieillesse, bien robuste cependant, n'a pu surmonter l'effort et malgré les soins dévoués que lui prodiguaient M^{lle} Rosalie Spang, sa fille et ses deux fils.

M. Charles H. Spang, l'aîné des fils, était arrivé d'Amérique, deux semaines avant la mort de son père. M. Norman Spang veillait au chevet de son père, depuis cinq mois.

M. Spang était né en Pensylvanie, aux Etats-Unis, en 1809. Il succéda à son père et à son grand-père dans leur exploitation de fonderies de fer, ayant été un de,

premiers citoyens d'Amérique qui se soit engagé dans cette industrie.

C'est une figure sympathique qui disparaît, une figure que d'anciens amis, habitant le littoral, voient s'effacer avec regrets.

Un service funèbre a été célébré à Nice, à l'Eglise Américaine, hier lundi, à onze heures du matin.

De Cannes :

Une grande villa, située route de Fréjus, vient d'être mise gracieusement à la disposition de S. A. I. Le Grand-Duc Michel de Russie, pour être transformée en maison de convalescence pour les officiers russes blessés en Extrême-Orient, au cours de la guerre russo-japonaise.

Les réparations sont poussées, avec toute l'activité possible, par M. Stœcklin, architecte chargé de la mise en état de l'immeuble. Cette villa comporte trois étages sur rez-de-chaussée et plus de dix pièces à chaque étage, avec des mansardes habitables. Le sous-sol est occupé par de vastes cuisines, des dépendances et des caves. Il y a, à côté, des remises, une vaste écurie, un logement pour le concierge et pour les cochers. Le jardin, qui entoure la villa, est spacieux et riant, avec des plantations de rosiers, de palmiers, d'eucalyptus, de mimosas, etc.

La villa appartient à M. de Sylvansky, propriétaire du château du Crouton, à Juan-les-Pins, et elle est située sur la route de Fréjus, au quartier du Font-de-Veyre, entre la route nationale et la voie ferrée. Elle est dénommée Villa du Méridien et a une vue splendide sur les îles de Lérins, la mer et l'Estérel.

Lettre de Paris

Paris, 24 Juillet 1904.

Quand s'organisa la souscription internationale qui devait couvrir les frais du monument Pasteur, on se rappelle avec quelle rapidité furent rassemblés les 350.000 francs nécessaires. Et voici que l'œuvre du statuaire Falguière, terminée, après la mort du maître, par MM. Péret et Bouillant, a reçu sa consécration officielle, sur la place de Breteuil, où elle se dresse à l'endroit même où pointait la colonne en fonte ajourée du puits artésien de Grenelle.

La cérémonie d'inauguration a pris les proportions d'une manifestation grandiose et non pas seulement nationale, mais européenne, et, pour mieux dire, universelle.

Vers dix heures, au moment où M. Loubet, accompagné du général Dubois et de M. Combarieu, faisait son entrée dans la grande enceinte circulaire dressée autour du monument, sur la place pavée, le Corps diplomatique, au grand complet, était représenté, et l'on remarquait la présence des ambassadeurs de Russie, d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche-Hongrie.

De tous les points du monde, il est venu des savants illustres. Behring est là, ainsi que MM. Bordet, directeur de l'Institut provincial de bactériologie de Bruxelles; Errera, le célèbre professeur de l'Université de Bruxelles; Percy Frankland, professeur à l'Université de Birmingham; Paul Héger, de l'Institut de physiologie de Bruxelles; le docteur von Ermanger, directeur de l'Institut d'hygiène et de bactériologie de Gand; le docteur Lydtin, qui a déposé une couronne au nom des Sociétés et du Congrès vétérinaires de l'Allemagne, etc., etc.

La série des discours comprend les noms de M. le sénateur Wallon; M. de Selves, préfet de la Seine, qui a rappelé en termes émus l'apothéose de Pasteur du 27 décembre 1892; puis c'est M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique; c'est M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française; ce sont MM. Mascart, Perrot, Frédéric Passy, membres de l'Institut; Chantemesse, de l'Académie de médecine; le docteur Grancher, le professeur Errera, de l'Université de Bruxelles, représentant les souscripteurs étrangers. Et lorsque, à l'issue de la cérémonie, vers midi, le Président de la République se dirige vers la femme vêtue de deuil qui fut la compagne du grand homme, et lui serre les mains avec une émotion qui se propage dans toute l'assistance, il semble aussi que « l'âme de Pasteur vient une fois de plus d'apparaître ».

L'image du savant se dressait déjà à Dôle, sa ville natale; à Arbois, qu'il habita; à Alais, à Melun, à Marnes-la-Coquette, où il eut un laboratoire, auprès duquel il s'éteignit, en 1895; à l'Institut Pasteur de Lille, à l'Institut Pasteur de Paris, qui abrite le monument funéraire de son fondateur. Maintenant, Paris l'offre aux yeux de la foule, dans ce qu'on a pu appeler son « Panthéon à ciel ouvert ».

M. Henri Houssaye a rappelé ses souvenirs sur Pasteur patriote dans les termes suivants: « Après la guerre, la

Commune: Paris au pouvoir d'une insurrection formidablement organisée, deux gouvernements en France. Quand Pasteur pourrait-il reprendre ses expériences au laboratoire de l'Ecole normale? Un député italien, M. Toscanelli, comprenant que les travaux de Pasteur étaient un bien dont le monde ne pouvait se passer, lui fit offrir une chaire de chimie et un laboratoire à Pise. Pasteur répondit :

« Je regarde votre démarche comme un titre de noblesse pour moi et comme une preuve des sympathies de l'Italie envers la France. Mais je croirais commettre un crime et mériter la peine des déserteurs si j'allais chercher loin de ma patrie, dans le malheur, une position meilleure que celle qu'elle peut m'offrir. »

Et pourtant, Pasteur brûlait de se remettre à l'œuvre. Il écrivait d'Arbois, à M. Duclaux :

« J'ai la tête pleine des plus beaux projets de travaux. La guerre a mis mon cerveau en jachère, je suis prêt pour de nouvelles productions. Hélas! je me fais peut-être illusion! Que vous êtes heureux d'être jeune et bien portant! Oh! que n'ai-je à recommencer une nouvelle vie d'étude et de travail! Pauvre France, chère patrie, que ne puis-je contribuer à te relever de tes désastres! »

On sait si ce vœu fut exaucé et quel rayon de gloire ont donné, à la France, les victoires scientifiques de Pasteur. Et c'était là son plus cher désir.

Après le Congrès de Genève, où il avait été reçu avec tant de respect et d'admiration, il écrivait à son fils :

« Tous les honneurs ont été pour la France. C'était là ce que je désirais. »

De son propre triomphe, il ne disait rien.

* *

L'exposition de dentelles, qui vient de se clore au musée Galliera, signale à la curiosité cet art charmant qui tient, plus que jamais, une place importante dans la toilette féminine: il s'agit, bien entendu, de la vraie dentelle et non de l'imitation commerciale.

La dentelle est le grand luxe des reines, et plusieurs reines avaient bien voulu laisser exhiber quelques-uns de leurs trésors à Galliera.

L'impératrice Eugénie avait envoyé, à l'exposition, la robe en point d'Alençon qui lui fut offerte en 1855 et qui revenait à soixante-quinze mille francs. La robe de baptême du prince impérial, qui coûta cinquante mille francs, y figurait aussi. L'ex-souveraine possède, d'ailleurs, d'admirables dentelles, parmi lesquelles un volant de cent vingt-cinq mille francs le mètre. La collection de la reine Victoria était estimée à un million huit cent soixante-quinze mille francs; celle de la reine actuelle d'Angleterre à un million deux cent cinquante mille francs.

Les Américains milliardaires rivalisent avec les rois pour ce genre de luxe, et la famille Astor, par exemple, est fière de posséder quinze cent mille francs de dentelles, tandis que les Vanderbilt en comptent pour deux millions cinq cent mille francs.

Mais, le plus riche détenteur de dentelles de l'univers est le pape, qui en possède pour cinq millions de francs dans le Trésor de Saint-Pierre. Pie X avait très aimablement prêté, au musée Galliera, le fameux rochet offert à son prédécesseur Léon XIII, en 1887, à l'occasion de son jubilé, par le diocèse de Bayeux, et cette pièce unique était le « clou » de l'exposition.

On y admirait, enfin, une autre merveille: le mouchoir de la reine Marguerite d'Italie, qui a coûté le joli chiffre de cent cinquante mille francs et auquel trois artistes travaillèrent pendant vingt ans. Il est si ténu, qu'un écrin d'or, de la grosseur d'une cosse d'haricot, suffit à le renfermer!

L'industrie de la dentelle est encore assez florissante dans notre pays, malgré les bruits pessimistes qu'on faisait courir, dernièrement, de sa disparition prochaine. A cette époque, en particulier, il n'est pas rare d'apercevoir, dans les plus petits villages d'Auvergne, des Vosges ou des Flandres, le gracieux tableau qu'a interprété, avec tant de succès, le peintre Barrau.

* *

La question si importante des habitations salubres et de prix modiques a fait un pas considérable grâce au don de dix millions fait par MM. de Rothschild.

Tout propriétaire de terrain qui s'engagera à construire une ou plusieurs maisons dont les appartements seront distribués et aménagés selon les règles d'une bonne hygiène, trouvera des facilités financières pour construire.

Le prix des loyers ne devra pas, je crois, dépasser 600 francs.

Pour un prix très en rapport avec ses moyens, l'ouvrier, le petit fonctionnaire pourront s'offrir le luxe d'un logis très clair, très aéré, éclatant de blancheur et composé d'un nombre de pièces largement suffisant pour une petite

famille (trois chambres spacieuses et une cuisine), le tout bien exposé, avec des murs peints au ripolin, agrémentés d'un coquet liseré d'ornement, multipliant la lumière, et cet élément vital, on le sait, ne sert pas seulement à faire voir les objets mais est aussi indispensable que la chaleur.

Son action sur les plantes, les animaux et notre organisme est manifeste. Sans elle, tout se flétrit, tout s'étiole. C'est un élément de gaieté que l'homme va chercher au café: il a bien le temps, en effet, pour rentrer chez lui, de traverser le couloir sombre, de prendre la rampe humide, de gravir l'escalier souvent parfumé d'émanations plutôt désagréables et de franchir le seuil d'un logement qui, souvent, n'a ni l'eau, ni le gaz, ni les cabinets, mais est pourvu de murs noirâtres, de fenêtres basses, recevant le jour d'une petite cour, et enfin, d'une cuisine où la nuit règne du matin au soir.

Je connais nombre de maisons, à Paris, en plein quartier central, tout près de la rue Montmartre, et où les malheureux concierges n'ont qu'une pièce exigüe dont l'étroite fenêtre ne donne que sur l'escalier. Et dire que de telles loges trouvent des postulants quand même! Il faut, avouez-le, une vocation sincère. Mais bientôt le temps viendra où les locataires de telles maisons émigreront vers l'air et vers la lumière, vers la blancheur éclatante où tout respirera la propreté, le confortable et la bonne moralité!

Les horribles et sombres maisons seront mises à l'index et leurs propriétaires auront la facile ressource de s'adresser à l'œuvre des habitations à bon marché qui leur fournira, à un très faible taux, tous les fonds disponibles pour démolir et reconstruire.

La pâleur légendaire des visages parisiens ne sera bientôt plus qu'un mythe, une fiction et fera place au beau coloris de la santé, de la gaieté et du bonheur.

MM. de Rothschild ont bien mérité de l'humanité en donnant ce noble exemple.

S. L.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Une intéressante expérience a été faite à la caserne des sapeurs de la rue Jean-Jacques-Rousseau. Il s'agissait d'éprouver un appareil qui permet de rappeler à la vie (lorsqu'il en est encore temps) les noyés et les asphyxiés, et qui donne en outre aux sapeurs le moyen de pénétrer sans danger dans les endroits envahis par des gaz irrespirables. Dans ce dernier cas, l'appareil est muni d'un casque.

On n'a expérimenté que l'appareil avec casque. Un pompier, qui en était porteur, est descendu dans une cave étroitement fermée par une trappe et où des tas de paille humide avaient été allumés. Il est resté trois quarts d'heure dans la fumée, et n'a été aucunement incommodé. Il avait à la main une trombe de bicyclette avec laquelle il donnait de ses nouvelles.

L'appareil, dû au docteur Guglielminetti, consiste en une double boîte que le sapeur porte sur la poitrine ou sur le dos et d'où lui arrive l'oxygène pur comprimé, contenu dans un récipient muni d'un détenteur de précision et de sûreté. Cet oxygène détendu sort à raison de deux litres par minute et se rend automatiquement par un tuyau dans la bouche du sauveteur.

L'air expiré s'en va à travers un régénérateur à potasse caustique granulée qui absorbe tout l'acide carbonique.

L'appareil pèse près de neuf kilos. Le casque pèse un kilo.

C'est un progrès réalisé sur l'ancien système. Jusqu'ici le sauveteur était relié à un tuyau d'amenée d'air extérieur. Lorsque la distance à parcourir était grande, le tuyau devenait lourd, et pouvait être obstrué par des plis ou des courbes.

L'appareil du docteur Guglielminetti est destiné à rendre de grands services. L'expérience sera, du reste, recommencée.

VARIÉTÉS

Les Charmettes.

On parle, de nouveau, de la vente des Charmettes. Mais, cette fois, il ne s'agit plus de laisser tomber la maison habitée par Jean-Jacques Rousseau et M^{me} de Warens entre les mains d'un acheteur quelconque qui pourrait en disperser, à son gré, les reliques et en dépotiser à jamais le souvenir. Le propriétaire actuel en demande cinquante mille francs. La ville de Chambéry a déjà voté vingt mille francs pour son acquisition. Sur l'initiative de M. Antoine Perrier, sénateur de la Savoie, l'Etat se montre disposé à donner la même somme. Il ne reste donc plus à trouver que dix mille francs

pour sauver le petit cotage savoisien et le transformer en lieu de pèlerinage et en musée. Plusieurs projets sont à l'étude dans ce but, entre autres celui de M. Claretie : de donner une représentation extraordinaire du *Devin de Village*. Enfin, on annonce qu'incassablement la maison des Charmettes va être déclarée « monument historique ». C'est pourquoi il nous a paru intéressant de publier ici les impressions d'un des plus fervents admirateurs de Rousseau, qui a visité récemment les Charmettes.

Les Charmettes d'aujourd'hui.

La maison des Charmettes a eu un sort heureux : les hommes et le temps l'ont respectée. Elle est là toujours sur le coteau, caressée par l'air pur et vif des montagnes, ayant l'aspect mélancolique et débonnaire des choses anciennes.

Il faut une bonne demi-heure pour aller à pied de Chambéry aux Charmettes, en suivant le chemin montant dont parle Rousseau, chemin bordé, à gauche par un ravin, et à droite par des terrains surélevés dont les talus sont garnis de haies, de plantes et de fleurs, pervenches, véroniques, aubépines, violettes, roses des buissons, petits géraniums des bois.

« A mesure que l'on avance, dit M. Raymond, un des anciens possesseurs, le paysage devient plus agreste : il prend même une légère teinte sauvage qui, pourtant, ne déplaît pas. On entrevoit bientôt, par derrière, les arbres, sur la droite, la pointe du toit de la maison. Voici le verger à droite du chemin et la vigne au-dessus du verger.

« La maison est un peu élevée au-dessus du chemin ; au devant est une terrasse environnée d'un parapet à hauteur d'appui ; ce parapet est coupé par une grille à deux battants qui ferme l'entrée de la terrasse, sur laquelle on monte par six marches de pierre. La face principale de la maison est tournée au levant et parallèle au chemin. C'est un petit bâtiment régulier, de forme rectangulaire. Il est couvert d'un toit rapide, en ardoise, à quatre pans, et surmonté de deux aiguilles. Les rustiques sont au midi et sont attenants à la maison ; le jardin est du côté nord. »

Sauf le toit qu'il a fallu absolument remplacer, rien n'a été changé : ni la grille basse de l'entrée, ni les portes, ni les volets ou contrevents, ni l'escalier, ni les meubles essentiels, ni le jardin en terrasse, ni la vigne, ni les sentiers, ni le chemin qui suit la côte.

La maison n'est pas habitée, mais elle est soigneusement entretenue dans son état d'autrefois. Un fermier, qui loge dans les dépendances avec sa famille, en est le gardien. Il me sembla, lors de ma visite, que Rousseau et M^{me} de Warens étaient allés passer la journée dans les environs et que le soir on devait les voir revenir de quelque village rapportant des fleurs.

Je m'arrêtai devant le seuil, pour regarder au-dessus de la porte d'entrée les armoiries mutilées des anciens et premiers propriétaires. La date seule, 1660, a été épargnée. Sur la droite, je vis la pierre encastrée dans la muraille, qui fut placée, par ordre d'Hérault de Séchelles, en 1792, et qui porte l'inscription suivante, devenue historique :

Réduit par Jean-Jacques habité,
Tu me rappelles son génie,
Sa solitude, sa fertilité,
Et ses malheurs et sa folie.
A la gloire, à la vérité,
Il osa consacrer sa vie,
Et fut toujours persécuté
Ou par lui-même ou par l'envie !

L'inscription complète, paraît-il, comprenait encore les deux vers suivants, qui ne furent point gravés, faute de place :

Contemplons, au flambeau de la Philosophie,
Un grand homme et l'Humanité !

Hérault de Séchelles, qui se piquait lui-même de littérature, fit placer ces vers aux Charmettes, lorsqu'il était commissaire de la Convention, avec Jagot et l'abbé Simon, dans le département du Mont-Blanc. Admirateur de Rousseau, imbu des idées philosophiques nouvelles et représentant du peuple, Hérault de Séchelles avait tous les titres pour honorer celui que la Convention regardait comme l'apôtre des temps nouveaux, le rénovateur de la société, le père de la Révolution.

Le rez-de-chaussée des Charmettes est composé d'un vestibule, puis, à gauche, d'une petite cuisine qui n'avait pas cette destination, autrefois ; ensuite, à droite, d'une première pièce, la salle à manger, où était jadis la cui-

sine ; et d'un salon communiquant directement avec le jardin ; enfin, de quelques autres petites pièces qui servaient de « retirages », comme on dit en Savoie.

Aux murs, sont trois portraits de M^{me} de Warens, d'après les originaux de Lausanne, de Londres et de Boston en Amérique. Le portrait de Londres est attribué à La Tour, celui de Boston est sûrement de Largillière.

Rousseau, lui, est représenté par deux portraits qui ornent le salon : l'un, assez grand et peint à l'huile, constitue un souvenir historique. Pendant la Révolution, la municipalité de Chambéry, à l'occasion d'une fête patriotique, voulut rendre hommage à Rousseau, dont la mémoire était partout exaltée, et fit placer cette peinture aux Charmettes.

L'autre portrait peint à la gouache, d'après l'original qui est à Annecy, par M. Charles Coppier, représente Jean-Jacques adolescent.

D'autres portraits gravés se voyaient encore autrefois aux murs du salon ; ils représentaient des contemporains illustres de Rousseau : Voltaire, Diderot, Buffon, Helvétius, d'Alembert, le grand Frédéric...

Il y a quelques années, les visiteurs du Salon des Champs-Élysées remarquèrent un tableau charmant représentant Jean-Jacques Rousseau et M^{me} de Warens, au temps de leur idylle. Il avait pour auteur un peintre lyonnais, M. Félix Bauer, dont le talent déjà estimé s'affirma définitivement par cette composition. C'est une scène sentimentale qui se passe dans la chambre même de Rousseau. Une reproduction de cette œuvre gracieuse figure dans le petit musée des Charmettes.

Un registre est déposé sur la table du salon ; les visiteurs peuvent y écrire leurs noms et les réflexions que leur inspire le souvenir des deux amants. Il y aurait de curieuses citations à prendre, dans les pages de ce registre complaisant.

En revenant au vestibule, on monte à l'étage par un escalier intérieur construit en pierres de taille et composé de deux rampes. Sur le premier palier, à gauche, se trouve l'entrée d'une chambre et d'un cabinet pratiqués sur un caveau et sur la cuisine actuelle et qui, autrefois, était dans un état différent. Sur ce palier aussi est une porte extérieure qui s'ouvre sur une petite esplanade, derrière la maison.

C'est à propos de cette esplanade que Rousseau dit, dans les *Confessions* :

« Deux ou trois fois la semaine, quand il faisait beau, nous allions derrière la maison prendre le café dans un cabinet frais et touffu, que j'avais garni de houblon et qui nous faisait grand plaisir pendant la chaleur. Nous passions là une petite heure à visiter nos légumes, nos fleurs, à des entretiens relatifs à notre manière de vivre et qui nous en faisaient mieux sentir la douceur. »

La seconde rampe conduit à deux portes : l'une donne accès dans un vestibule transformé en chapelle ou oratoire. Du temps de M^{me} de Warens et de Rousseau on y célébrait la messe. Dans le rétable de l'autel, on aperçoit la pieuse image de Notre-Dame d'Einsiedeln, lieu de pèlerinage très populaire en Suisse, dont la baronne, comme on le sait, est originaire.

Avant elle, la chapelle se trouvait installée en dehors de l'habitation, dans un petit bâtiment voisin, situé sur le bord du chemin d'arrivée. On croit, généralement, que ce fut M^{me} de Warens qui transforma cette petite construction en laboratoire pour ses expériences et préparations chimiques et pharmaceutiques, et en four approprié à ce genre d'exercices qu'elle affectionnait. Sous le règne de Louis XV et de M^{me} de Pompadour, ces petites chapelles privées étaient fort à la mode.

De cet oratoire, on passe dans la chambre de la baronne, pièce carrée, assez vaste et très éclairée par trois fenêtres : une au levant et deux au nord, avec une vue étendue et fort agréable. Le plancher, le plafond, les portes, la cheminée portent le cachet irrécusable de l'époque. Les attiques des portes sont ornés, comme au rez-de-chaussée, de dessins japonais.

Un corridor conduit à la chambre de Rousseau, qui se trouve directement au-dessus du vestibule du rez-de-chaussée : elle est située au levant et a deux fenêtres, ainsi que deux alcôves. Le meuble de cette pièce qui m'a le plus intéressé, est une chaise longue sur laquelle Jean-Jacques avait l'habitude de se reposer, quand il se trouvait fatigué ou malade. La porte de cette chambre a

encore la chatière, la serrure, la peinture et les ferrures du temps.

Après avoir parcouru les appartements, le visiteur descend dans le jardin.

C'est un rectangle assez long, divisé par une allée centrale : celle-ci est coupée à angles droits, dans son milieu, par une autre allée, et le terrain se trouve partagé, de la sorte, en quatre carrés égaux, avec des plates-bandes garnies de fleurs. A l'extrémité du jardin, à la place où, sans doute, étaient les ruches affectionnées par Rousseau, les possesseurs actuels ont dressé un berceau de chèvre-feuilles et de clématites, sous lequel il est agréable de s'asseoir et de méditer. Enfin, au-dessus du jardin, apparaît la vigne, limitée par le chemin fameux que le philosophe a immortalisé.

Hippolyte BUFFENOIR.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 24 Juillet 1904

CANNES, b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan,	sable.
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
SAINT-TROPEZ, b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Caisson,	—
CANNES, b. <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Kollin,	—
— <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Tante</i> , fr., c. Tréglià,	—
— <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
NEWCASTLE, vap. <i>Ormesby Broad</i> , angl., c. Beckman,	houille.
NICE, vap. <i>Mallorca</i> , esp., c. Bormet,	passagers.

Départs du 17 au 24 Juillet

CANNES, b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan,	sur lest.
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
SAINT-TROPEZ, b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Caisson,	—
CANNES, b. <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Kollin,	—

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

Suivant acte passé devant M^e EYMIN, notaire à Monaco, substituant M^e CARRIÈRE, notaire au même lieu, le six juillet mil neuf cent quatre, portant la mention suivante : « Enregistré à Monaco, le onze juillet mil neuf cent quatre, f^o 26 R^o, C^{es} 5 et suivantes. Reçu trois francs. Signé Cassereau ».

M. Jean-Baptiste Mugetti, entrepreneur de menuiserie, et M. Philippe-Paul Mugetti, comptable, demeurant tous les deux à Monaco, ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet toutes entreprises de menuiserie et ébénisterie, et toutes les industries s'y rattachant.

La raison et la signature sociale sont J.-B. Mugetti et fils.

Chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais il n'obligera la Société que pour les affaires qui l'intéressent. En conséquence, tous billets, lettres de change et généralement tous engagements quelconques, exprimeront la cause pour laquelle ils ont été souscrits.

Le Siège de la Société est à Monte Carlo (Principauté de Monaco), rue du Portier, maison de la Tour.

Cette Société est contractée pour dix années, à compter du premier juillet mil neuf cent quatre.

M. Jean-Baptiste Mugetti fait apport à la Société : De la clientèle attachée à son industrie, d'un matériel servant à l'exploitation de cette industrie et de divers bois en magasin, le tout évalué huit mille francs. **8.000 fr.**

M. Philippe-Paul Mugetti fait apport à la Société : De machines-outils et d'un moteur à gaz, le tout évalué cinq mille francs..... **5.000 fr.** Et d'une somme de trois mille francs en numéraire..... **3.000 fr.**

Total : huit mille francs..... **8.000 fr.**

Un extrait dudit acte a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le vingt et un juillet mil neuf cent quatre.

Pour extrait délivré par M^e Eymin, notaire à Monaco, substituant M^e Carrière, notaire au même lieu, absent.

EYMIN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur **Alexandre ROCCA**, épicier, demeurant à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 29 juillet courant, à deux heures et demie de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

EXTRAIT

Par jugement du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, en date du 22 juillet 1904, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, la demoiselle **Philomène SABY**, épicière, demeurant à Monaco, a été déclarée en état de faillite dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour :

M. Maurel, juge de siège a été nommé commissaire et M. Raybaudi, syndic provisoire de la dite faillite.

Monaco, le 24 juillet 1904.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la demoiselle **Philomène SABY**, épicière, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le mardi 9 août prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en chef :
RAYBAUDI.

Étude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi 27 juillet courant, à 2 heures de l'après-midi et jours suivants au besoin, dans un appartement au premier étage de la villa Georgette, sise rue de Millo, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que : armoires à glace et à linge, lit noyer complet, commodes, toilette, tables, chaises, glaces, rideaux, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres

A MONTE CARLO

AVIS

MM. les Actionnaires de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres sont convoqués, en conformité des dispositions d'un jugement rendu par le Tribunal Supérieur de Monaco en date du 8 juillet 1904, en Assemblée Générale extraordinaire pour le **jeudi 11 août 1904**, à 11 heures du matin, au siège social à Monte Carlo, au Grand Hôtel de Londres, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Révocation des Administrateurs en exercice ;
Nomination de nouveaux Administrateurs.

Conformément au jugement du 8 juillet 1904, les Actionnaires sont prévenus que pour avoir droit d'assister à l'Assemblée, ils devront effectuer le dépôt de leurs actions huit jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le deux août 1904, soit au siège social, soit dans l'étude d'un des notaires de la Principauté de Monaco.

Avant d'être admis à participer à l'assemblée, les actionnaires devront justifier de la régularité de leurs dépôts.

Les propriétaires de moins de dix actions ont la faculté, aux termes de l'article 11 de l'Ordonnance Princièrè sur les Sociétés Anonymes, du 5 mars 1895, de se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Les Commissaires de Surveillance
de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres,
C. SAUSSIER, A. PORCHERON, CARENSO.

A VENDRE pour cause de fin de bail jolies vitrines de magasin pour n'importe quel commerce, bureau, compteur à gaz, etc.

S'adresser chez M^{me} ABBO, boulevard de la Condamine, 17, Monaco.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. - Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES
Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. - Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

PARFUMERIE
DE MONTE CARLO
NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur
FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO
Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM
Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. - Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.
EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.
Lotions et Brillantines pour la tête.
EXTRAIT DE CANTHARIDES
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.
HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

MAISON MODÈLE
Avenue de la Costa - MONTE CARLO - Rue de la Scala
M^{me} DAVOIGNEAU - DONAT
FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

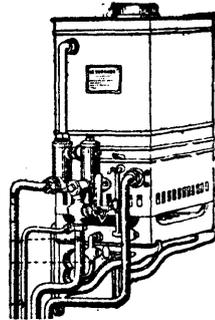
MAROQUINERIE EXTRA-FINE.
ARTICLES DE PARIS. - JOUETS EN TOUS GENRES. - G^d RAYON DE PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. - FOURNITURES DE BUREAUX. - PARFUMERIES GRANDES MARQUES. - GANTS RUBANS. - VOILETTES. - BLOUSES SOIE. - LINGERIE. CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. - BAS SOIE, FIL. - OMBRELLES. - CANNES. PARAPLUIES. - ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râpeaux)

PRIX TRÈS MODÉRÉS

PLOMBERIE (EAU et GAZ)
Henri CHOINIÈRE

MONACO - Rue Terrazzani - CONDAMINE
Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)



INSTALLATIONS COMPLÈTES
pour Salles de Bains,
Lavabos et Water-Closets,
Appareils d'Eclairage
et Chauffage par le Gaz,
Chauffe-Bains et Baignoires.

"Le Torride"
Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **veilleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

LE MONITEUR
DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs - UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e Nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 - UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies
LLOYD NÉERLANDAIS la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes ; transports-valeurs.
POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.
Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.
Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.
Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :
J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN
DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs
Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (entre le Crédit Lyonnais et la gare de La Turbie).
S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.